

**CONSEIL MUNICIPAL DU
30 JUIN 2017
Convocation du 21 juin 2017**

Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 :

Monsieur le Maire a présenté la liste « Neulliac ensemble ». Ont été élus à l'unanimité, Jean-Pierre LE PONNER, Véronique BLANDEL, Loïc PLANCHON, titulaires et Murielle ALLAIN, Christian MOTREFF, Louise Marie GUEGAN, suppléants.

1. Renouvellement d'une ligne de trésorerie pour le budget communal

La ligne de trésorerie souscrite auprès du crédit agricole d'un montant de 200 000 € arrive à échéance le 10 juillet 2017. Le bureau municipal propose de la renouveler pour le même montant.

Le crédit agricole a fait une proposition aux conditions suivantes :

Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,67 %
Base de calcul exact / 365

Commission d'engagement : 0 %

Frais de dossier : 300 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au renouvellement de cette ligne de trésorerie et autorise le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2. Rythmes scolaires : retour de la semaine de 4 jours

Le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux

dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Neulliac,

Après avis des conseils d'école en date du 20 juin 2017,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

VU, par Nous, Jean-Pierre LE PONNER, Maire de NEULLIAC, pour être affiché à la porte de la mairie le 03 juillet 2017 conformément aux prescriptions de l'article I 2121.25 de Code des Collectivités Territoriales

A NEULLIAC le 03 juillet 2017